



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

INDRE-ET-LOIRE

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°37-2016-06004

PUBLIÉ LE 3 JUIN 2016

# Sommaire

## Préfecture d'Indre et Loire

37-2016-06-03-001 - Arrêté décidant l'évacuation des populations sur les secteurs touchés par un risque imminent d'inondation (6 pages)

Page 3

Préfecture d'Indre et Loire

37-2016-06-03-001

Arrêté décidant l'évacuation des populations sur les  
secteurs touchés par un risque imminent d'inondation



PRÉFET D'INDRE-ET-LOIRE

CABINET

**ARRETE DECIDANT L'EVACUATION  
DES POPULATIONS SUR LES  
SECTEURS TOUCHES PAR UN RISQUE  
IMMINENT D'INONDATION**

Tours, le 3 juin 2016

Le Préfet d'Indre-et-Loire,  
Chevalier de la Légion d'Honneur,  
Chevalier de l'Ordre national du Mérite,

VU le Code de la Sécurité Intérieure, notamment son article L742-2 ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2215-1 4° et suivants ;

VU le Code de l'Urbanisme ;

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

VU l'arrêté du 16 février 2009 portant approbation du plan de prévention des risques naturels prévisibles d'inondation du Val de Cher ;

VU l'urgence ;

**Considérant** que des intempéries d'une intensité exceptionnelle touchent le département d'Indre-et-Loire depuis le 29 mai 2016 ;

**Considérant** que les cumuls de précipitations records ont engendré une montée du niveau de la rivière Cher notamment au droit de la digue située sur la commune de Villandry ;

**Considérant** que le niveau de l'eau a atteint 4,5 mètres au droit de la station de mesure et que le pic de crue n'est encore pas atteint, selon les dernières estimations du service de prévision des crues ;

**Considérant** que les digues de protection ne présentent plus un niveau suffisant de sûreté et menacent de rompre sur certaines portions ;

**Considérant** qu'en cas de rupture de digue, de nombreuses habitations seraient touchées par une inondation majeure ;

**Considérant** que cette situation est de nature à engendrer un risque grave pour la sécurité des habitants installés sur les secteurs concernés et nécessite que soient prises toutes les mesures de précaution qui s'imposent ;

**Considérant** qu'il y a lieu d'ordonner l'évacuation préventive des secteurs concernés par le risque imminent d'inondation du Val de Cher pour mettre à l'abri les populations ;

## **ARRETE**

**ARTICLE 1er** Les personnes présentes dans les zones identifiées sur les cartes annexées au présent arrêté (communes de Villandry, La Chapelle aux Naux et Vallères), sont mises en demeure de quitter les lieux **avant le vendredi 3 juin 2016 à 19 heures.**

**ARTICLE 2** Les services de l'Etat, en collaboration avec les collectivités concernées, mettront en place tous les moyens nécessaire pour assurer la mise en sécurité des personnes.

**ARTICLE 3** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Préfet d'Indre-et-Loire et/ou contentieux auprès du Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois suivant sa publication.

**ARTICLE 4** Le sous-préfet, directeur de Cabinet du Préfet d'Indre-et-Loire, le commandant du Groupement de Gendarmerie d'Indre-et-Loire, le commandant du Service Départemental d'Incendie et de Secours et le président de la communauté d'Agglomération de Tours sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

**ARTICLE 5** Le présent arrêté sera publié dans un recueil des actes administratifs spécial, mis en ligne sur le site internet des services de l'Etat en Indre-et-Loire et communiqué pour information aux maires des communes concernées.

*Le Préfet*  

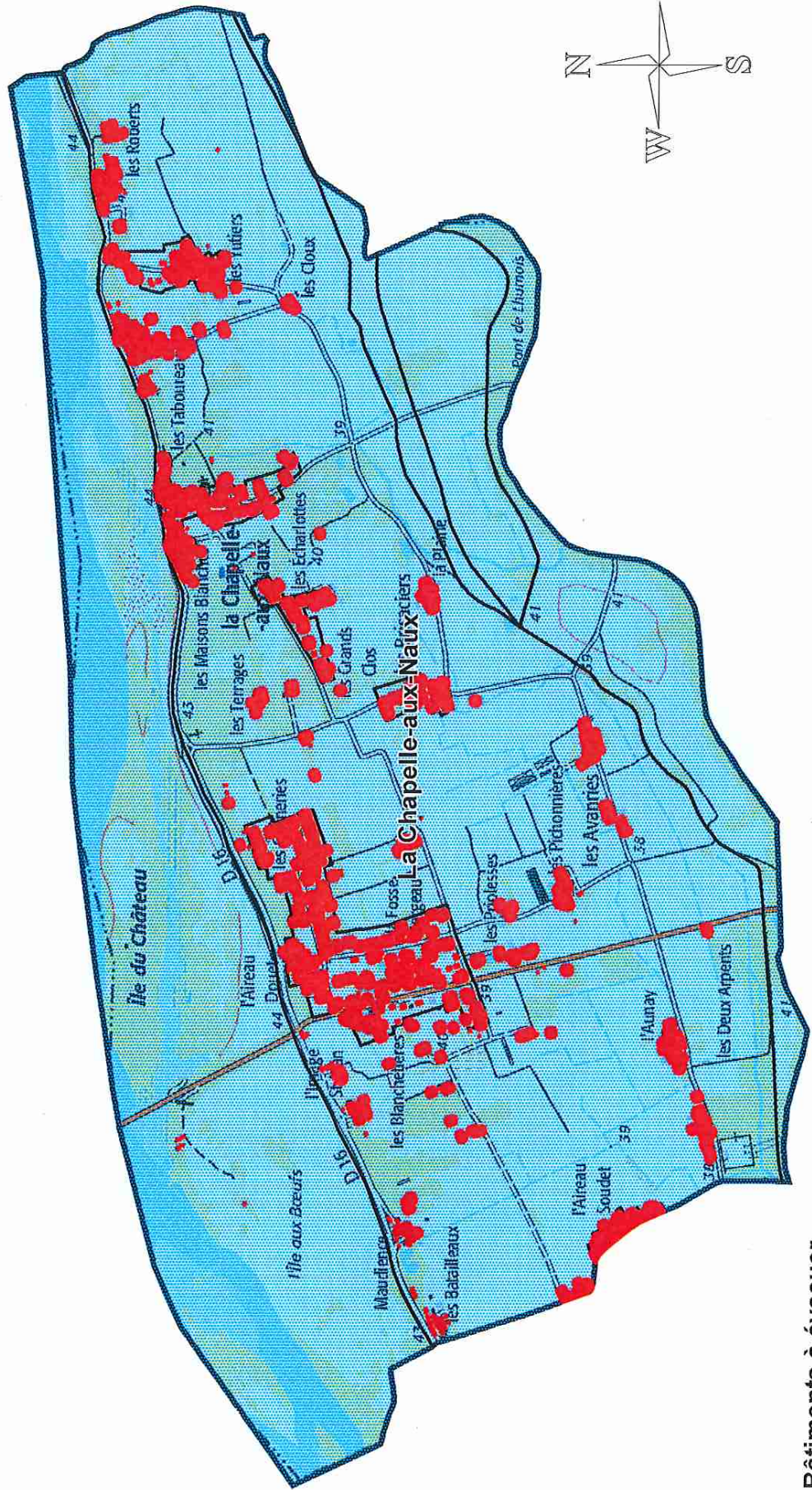

**Louis LE FRANC**




# Zones à évacuer sur la Chapelle aux Naux



PRÉFET  
D'INDRE-ET-LOIRE

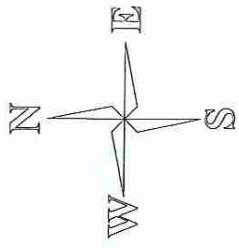
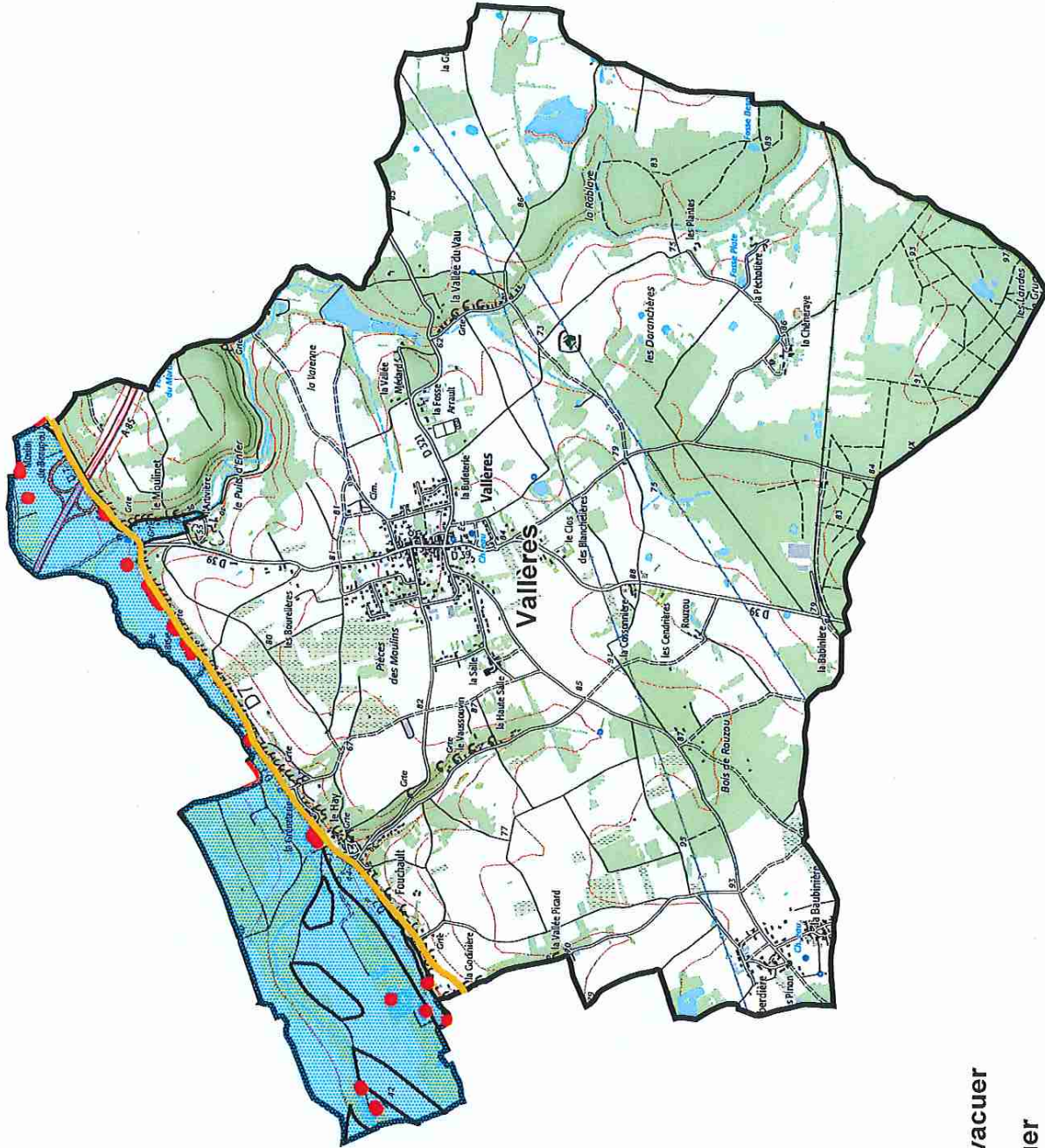


 Bâtiments à évacuer

 Zones à évacuer



# Zones à évacuer sur la commune de Vallières



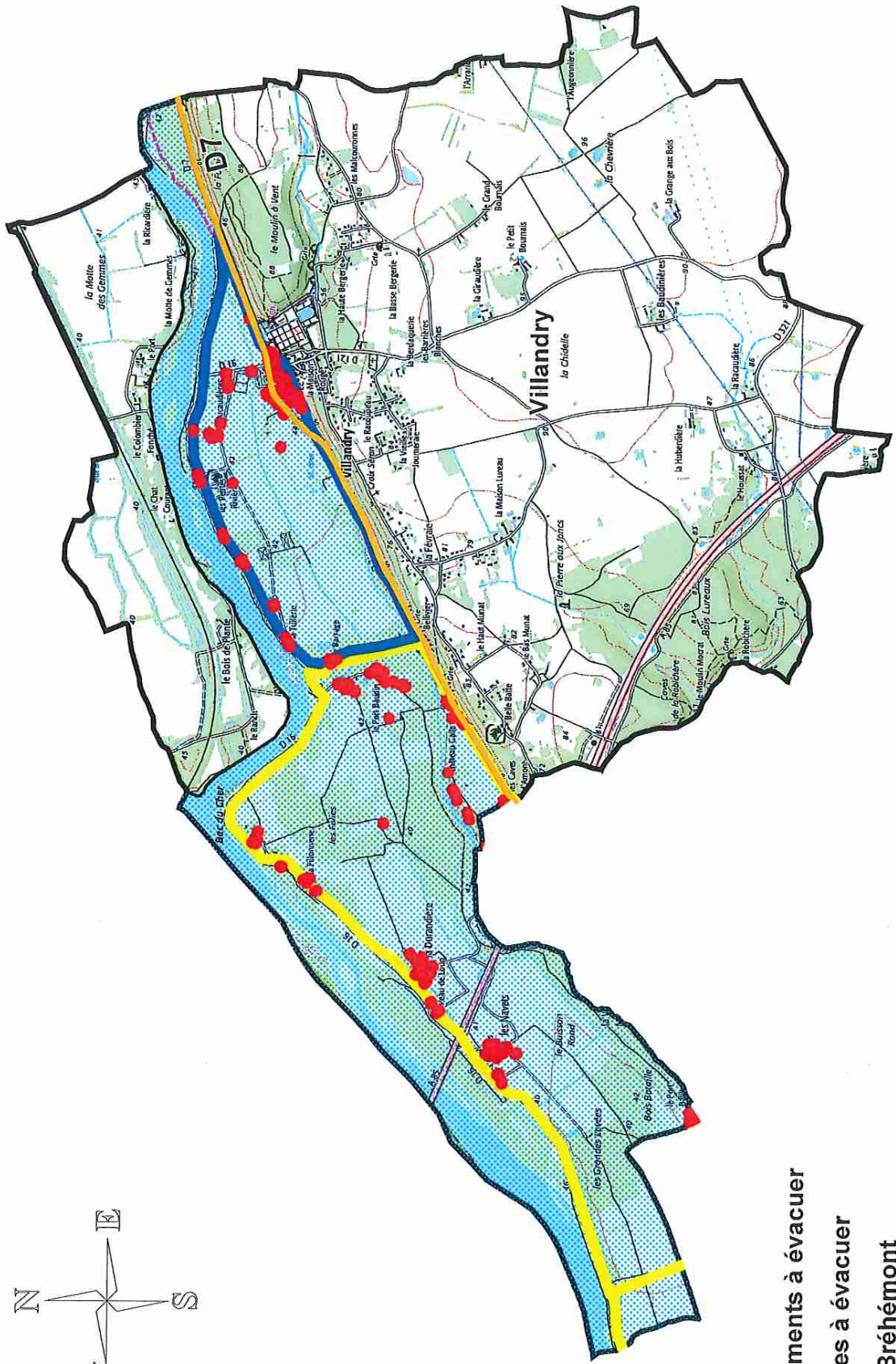
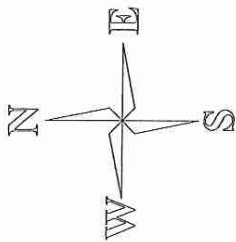
-  Bâtiments à évacuer
-  Zones à évacuer



# Zones à évacuer sur la commune de Villandry



PRÉFET  
D'INDRE-ET-LOIRE



- Bâtiments à évacuer
- Zones à évacuer
- Val de Bréhémont
- Val de Villandry



